

Programme de la Formation

## Management en agence d'architecture - Module 3 : Pilotage économique

2 jours soit 14 heures de formation

### ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Management en agence d'architecture Module 3 : Pilotage économique  <u>Ouverture de la plateforme de formation</u> : 3 juillet 2020	Présentiel	vendredi 3 juillet 2020, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CAUE de l'Ain - 34 rue Général Delestraint 01000 Bourg-en-Bresse
<u>Fermeture de la plateforme de formation</u> : 17 juillet 2020	Présentiel	vendredi 17 juillet 2020, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CAUE de l'Ain - 34 rue Général Delestraint 01000 Bourg-en-Bresse

### CONTEXTE GÉNÉRAL

Les écoles d'architecture ne forment pas à la gestion d'agence. Les architectes et notamment les gérants-architectes, dans leur grande majorité, subissent alors les questions de gestion et de management, ce qui ne fait qu'accentuer leurs difficultés économiques et sociales (difficultés à se rémunérer à leur juste valeur, difficultés à fidéliser et à motiver leurs collaborateurs, difficultés à vendre leurs heures, problèmes récurrents de trésorerie, etc...).

Cette formation a pour objectif de pallier un peu à cette carence en proposant des méthodes et des outils concrets pour aider les architectes et gérants-architectes à améliorer leur gestion d'agence ainsi que la qualité de leur management envers leurs collaborateurs et parties prenantes externes.

Cette formation est proposée en 3 modules indépendants de deux jours :

- Module 1 : Stratégie d'Agence
- Module 2 : Management des compétences
- Module 3 : Pilotage Economique

La présente session de formation concernera uniquement le module 3 : Pilotage économique

Le Formateur Thibault Ruat est Docteur en sciences de gestion spécialisé en stratégie, management et ressources humaines des agences d'architecture. Il est également Maître de conférences à l'université de Bourgogne-Franche-Comté et Chercheur au centre de recherche en gestion des organisations (CREGO).

### OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Module 3 « Pilotage économique » (2 x 1 jour) : Améliorer le pilotage économique de l'agence afin de mieux maîtriser, négocier et anticiper les performances financières

### PRISE EN CHARGE

Cette formation peut être prise en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez (FIF PL, Actalians, etc.)

## PUBLIC CIBLE

Architectes, Gérants-architectes, associés dans une agence d'architecture, et toute personne ayant ou souhaitant développer des fonctions et responsabilités de manager dans une agence d'architecture (chef de projets, responsable d'agence, etc...).

Pour tirer le meilleur parti de votre journée de formation, nous vous invitons à compléter ce questionnaire. Ces renseignements seront transmis au formateur pour qu'il puisse répondre précisément à vos attentes.

Questionnaire à retourner avec l'inscription:

Quel est votre profil?

1. Quel est votre fonction?

2. Depuis quand l'exercez-vous?

3. Quelles sont vos principales missions?

4. Quel est le degré de connaissance du thème de la formation?

Bon / Moyen / Faible

Quelles sont vos attentes?

Quels points ou difficultés théoriques souhaitez-vous voir développer par le formateur?

Quelles questions pratiques souhaitez-vous voir développer par le formateur?

Quelles difficultés pratiques avez-vous rencontrées sur le thème de la formation au cours de votre expérience professionnelle?

## PRÉREQUIS

Aucun

Chaque stagiaire doit venir comme il est, avec ses connaissances, expériences, réussites, mais aussi difficultés.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Bilan de la formation « à chaud » en fin de session

+

Questionnaire de satisfaction « à froid » quelques semaines après la formation

Module  
**Management en agence d'architecture Module 3 : Pilotage économique**  
 2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

### ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Présentiel	vendredi 3 juillet 2020, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CAUE de l'Ain - 34 rue Général Delestraint 01000 Bourg-en-Bresse
Présentiel	vendredi 17 juillet 2020, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CAUE de l'Ain - 34 rue Général Delestraint 01000 Bourg-en-Bresse

### OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

**Module 3 « Pilotage économique » (2 x 1 jour) :** Améliorer le pilotage économique de l'agence afin de mieux maîtriser, négocier et anticiper les performances financières

### FORMATEUR(S)

RUAT Thibault

### OUTILS PÉDAGOGIQUES

Matériels utilisés : Paperboard, vidéoprojecteur, visualiseur digital

Représentations graphiques et conceptuels, exemples d'outils et d'indicateurs concrets, etc...

### PROGRAMME

#### Module 3 Management en agence d'architecture : « Pilotage économique » (2 x 1 jour)

##### Jour 1 (matin) :

##### **Le pilotage économique en agence d'architecture : Constat des difficultés et perspectives d'évolutions**

- Les aspects économiques d'une agence d'architecture
- Les indicateurs de pilotage
- Les coûts invisibles
- Les coûts internes et les coûts externes
- Les potentiels de performances en agence d'architecture

##### Jour 1 (après-midi) :

##### **Améliorer le pilotage économique : vers une meilleure maîtrise et anticipation des performances financières**

- Les indicateurs de contrôle de gestion des projets et de l'agence
- Le pilotage de la concordance entre les prestations réalisées et celles facturées
- Méthode et outils de développement d'un pilotage économique
- L'outil : tableau de bord de pilotage d'agence
- Pilotage économique et stratégie d'agence

##### Jour 2 (matin) (environ un mois après le jour 1) :

##### **Politique de rémunération d'agence**

- La rémunération en agence d'architecture
- Outils et méthodes d'élaboration
- Les dispositifs de pilotage

- Politique de rémunération et stratégie d'agence

Jour 2 (après-midi) :

**La contractualisation des améliorations de performances : le contrat de coopération-confiance performante et durable**

- Le pilotage des améliorations de performances
- La contractualisation des améliorations de performances
- L'outil : contrat de coopération-confiance performante et durable
- Le management stratégique des coopérations

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 56, rue du Transvaal 21000 Dijon**  
**03.39.27.06.12 - crepabfc@gmail.com**

FORMATION : Management en agence d'architecture - Module 3 : Pilotage économique

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Management en agence d'architecture Module 3 : Pilotage économique  <u>Ouverture de la plateforme de formation</u> : 3 juillet 2020  <u>Fermeture de la plateforme de formation</u> : 17 juillet 2020	Présentiel	vendredi 3 juillet 2020, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CAUE de l'Ain - 34 rue Général Delestraint 01000 Bourg-en-Bresse
	Présentiel	vendredi 17 juillet 2020, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CAUE de l'Ain - 34 rue Général Delestraint 01000 Bourg-en-Bresse

**Durée** : 2 jours soit 14 heures

**Places limitées à** : 16

**Date de clôture des inscriptions** : 02/07/2020  
*(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)*

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom** : ..... **Prénom** : .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse** : .....

**Code postal** : ..... **Ville** : .....

**Date de naissance** : ..... **Département de naissance** : .....

**E-mail personnel** : ..... *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

**Téléphone portable** ..... **Date d'entrée dans l'entreprise** : .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP** :  Oui /  Non **Architecte DPLG** :  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte** : .....

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**Mode d'exercice :**

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants
- FAFIEC
- FIFPL
- OPCO EP
- OPCO EP
- Pôle emploi Plate forme Régional de production Franche Comté
- Uniformation Franche Comté
- Autre : .....

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

ADHÉSION ANNUELLE			
	Individuelle	25,00 €	..... €
<b>Module 1 : Management en agence d'architecture Module 3 : Pilotage économique</b>		<b>14h / 2 jours</b>	
Coût pédagogique	Tarif unique	850,00 €	..... €
		<b>TOTAL</b>	..... €

### MODE DE PAIEMENT

Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

## Conditions Générales de Vente

### Organisation des formations

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.  
Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

### L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement.

L'ensemble est à retourner, complété et signé, accompagné du règlement 10 jours avant le début de la session.  
Inscription possible ultérieurement, si session confirmée.

1/ A réception du bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement ou de l'attestation de virement, nous vous transmettrons par email l'ensemble des documents et pièces administratives correspondant au dossier vous permettant de faire votre demande de prise en charge auprès du FIF-PL (libéraux) ou d'ACTALIANS (salarié) :

- Convention de stage
- Programme détaillé des journées de formation

2/ Quelques jours avant le début du stage, le CREPABFC vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

3/ Le stage donne lieu à l'établissement de pièces justificatives prévues par la Loi n°91-1405 du 31 décembre 1991 sur la formation professionnelle continue. À l'issue du stage, une attestation de formation, une attestation de présence, une copie des feuilles d'émargement, un questionnaire de satisfaction seront transmis par email au participant ainsi que les factures acquittées des frais d'inscription et d'adhésion

### ADHESION AU CREPA BFC

L'adhésion **individuelle et annuelle** au CREPA BFC du stagiaire est obligatoire pour suivre toute formation conformément au statut de l'association, la formation étant un droit individuelle.

### MODALITE DE REGLEMENT

Le règlement est à faire parvenir au plus tard lors de la signature de la convention. Aucune inscription ne sera prise en compte sans la réception par l'organisme de formation d'un exemplaire de la convention dûment remplie, signée et accompagnée du règlement correspondant aux frais d'inscription, de l'adhésion annuelle individuelle du stagiaire et des frais d'organisation (encaissement à l'ouverture du stage).

#### Par chèque

A l'ordre du: CREPA Bourgogne Franche Comté

#### Par virement

Références bancaires :  
RIB - Banque 10096 – Guichet 18200 – n° compte 00051537401 – Clé 96 CIC DIJON UNIVERSITE  
IBAN FR76 1009 6182 0000 0515 3740 196 BIC CMCIFRPP

Dans le cas de la *mise en place d'une convention de paiement* avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci.

Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.

#### Formation continue :

Toutes nos formations sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

**LES REPAS SONT A LA CHARGE DES PARTICIPANTS.** Les frais de déplacements et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.

### COMMENT FINANCER SA FORMATION ?

Les formations CREPABFC formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation. Il faut faire votre demande de prise en charge au préalable.

**Vous êtes salariés d'agence libérale**, ACTALIANS ([www.opcapl.com](http://www.opcapl.com)) intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du DIF, du Plan de formation validé par votre employeur

**Vous êtes architecte Libéral**, le FIF PL ([www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)) prend en charge vos frais de formation. Il vous faut justifier d'une cotisations URSSAF.

**Vous êtes dirigeant d'agence**, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site [www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr) N° Cerfa n°12635\*04. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

**Vous êtes demandeurs d'emploi**, Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.





Sur demande à l'inscription, pour les formations d'un montant supérieur à 300€, le CREPABFC vous offre la possibilité de régler la formation sur plusieurs mois, modalité à voir avec le CREPABFC.

Si vous avez des difficultés financières, n'hésitez pas à en parler, le CREPABFC peut vous aider. Ensemble, nous trouverons la solution pour vous permettre d'accéder à la formation de votre choix (paiement différé....)